

CONCOURS INTERNE ET DE 3^{ÈME} VOIE DE RÉDACTEUR TERRITORIAL

SESSION 2023

ÉPREUVE DE NOTE

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

Rédaction d'une note à partir des éléments d'un dossier portant sur l'un des domaines suivants, au choix du candidat lors de son inscription :

- a) Les finances, les budgets et l'intervention économique des collectivités territoriales ;
- b) Le droit public en relation avec les missions des collectivités territoriales ;
- c) L'action sanitaire et sociale des collectivités territoriales ;
- d) Le droit civil en relation avec les missions des collectivités territoriales.

Durée : 3 heures

Coefficient : 1

DOMAINE : ACTION SANITAIRE ET SOCIALE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- ♦ Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Ce sujet comprend 24 pages.

**Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend
le nombre de pages indiqué.**

S'il est incomplet, en avertir le surveillant.

Vous êtes rédacteur territorial, en poste au centre communal d'action sociale (CCAS) de la commune d'Admiville.

L'équipe municipale souhaitant disposer de données actualisées pour définir au mieux sa politique sociale, votre CCAS doit piloter une analyse des besoins sociaux.

Dans ce contexte, la directrice du CCAS vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, une note sur l'analyse des besoins sociaux.

Liste des documents :

- Document 1 :** « L'analyse des besoins sociaux joue un rôle de boussole pour les nouveaux élus » - *lagazettedescommunes.com* - 10 septembre 2020 - 2 pages
- Document 2 :** « Un observatoire social très utile en temps de crise » - *lagazettedescommunes.com* - 23 février 2022 - 2 pages
- Document 3 :** « Analyse des besoins sociaux : synthèse du diagnostic » (extrait) - *annecy.fr* - Consulté en février 2023 - 3 pages
- Document 4 :** « Réaliser une analyse des besoins sociaux en interne ou passer par un prestataire ? » (extrait) - Fiche 7299 - *weka.fr* - Consulté en février 2023 - 2 pages
- Document 5 :** « Analyse des besoins sociaux, le stratège social » (extrait) - *lagazettedescommunes.com* - 26 juin 2020 - 2 pages
- Document 6 :** « Analyse des besoins sociaux : un outil de vigilance citoyenne » - *gazette-sante-social.fr* - 10 juillet 2020 - 3 pages
- Document 7 :** « L'interco « fait famille » grâce à l'analyse des besoins sociaux » (extraits) - *gazette-sante-social.fr* - 15 juillet 2020 - 3 pages
- Document 8 :** « Analyse des besoins sociaux, rapport de diagnostic » (extrait) - *chambery.fr* - Juin 2017 - 3 pages
- Document 9 :** « Analyse des besoins sociaux : miser sur la santé mentale » - *lagazettedescommunes.com* - 29 décembre 2021 - 2 pages

Documents reproduits avec l'autorisation du C.F.C.

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.

DOCUMENT 1

lagazettedescommunes.com
10/09/2020

« L'analyse des besoins sociaux joue un rôle de boussole pour les nouveaux élus »

Environ 7 000 communes vont devoir procéder à une analyse des besoins sociaux. Une obligation à voir comme une opportunité, selon Hélène-Sophie Mesnage, déléguée générale adjointe de l'Union nationale des centres communaux d'action sociale (Unccas).

➤ Les nouvelles équipes municipales sont-elles prêtes à réaliser leur analyse de besoins sociaux (ABS) ?

C'est l'une des quatre obligations légales de leur CCAS, avec la domiciliation des sans-domicile, l'aide à l'instruction des dossiers d'aide sociale et la tenue de fichiers de bénéficiaires de prestations. Les élus ont un an après le début du mandat pour le faire. Cette année, les circonstances sont particulières : les élections ont été bousculées et les agents sont sortis sur les rotules de plusieurs semaines d'épidémie. Les équipes ont été en première ligne pour gérer les urgences sociales, elles ont eu besoin de souffler ! Le travail sur les ABS ne va commencer que maintenant.

➤ Transformer l'obligation en opportunité : ce message de l'Unccas n'est-il pas incantatoire ?

Non, et surtout pas cette année où se profile une crise économique et sociale inédite. L'ABS est un outil d'aide à la décision. Elle consiste en un diagnostic sociodémographique établi avec l'ensemble des partenaires publics et privés. Cette définition a pour vertu de mettre les communes, le conseil départemental, la CAF, Pôle emploi, les missions locales, les associations de terrain... autour de la même table, dans un vrai échange. Ensemble, ils peuvent objectiver la réalité sociale du territoire et dépasser la simple compilation de données. Et se mobiliser. L'ABS peut alors jouer un rôle de boussole pour les nouveaux élus municipaux et communautaires.

➤ L'exercice n'est pas facile !

Il ne doit pas rebuter les élus. Le cadre de l'ABS est souple et offre une grande liberté dans ses modalités de réalisation, la méthodologie à suivre, la forme et le contenu de ses résultats... Et elle peut également être complétée d'analyses thématiques les années suivantes. L'Unccas a ouvert un site dédié pour aider les élus et les agents à répondre à des questions clés : en quoi consiste la démarche d'observation sociale ? Quelles en sont les étapes ? Comment présenter les données collectées ? Quels enseignements peut-on en tirer pour l'action sociale ?

➤ **La crise sanitaire a révélé de nouvelles urgences. La donne n'a-t-elle pas changé ?**

L'Unccas préfère parler de fragilités sociales exacerbées. Avec le bureau d'études Compas, nous venons de lancer Sonar, un outil de diagnostic portant sur six thématiques : la fragilité des enfants et des familles, celle des aînés, les besoins en santé, la fracture numérique, les effets économiques de la crise, l'évolution des inégalités territoriales et sociales. Car la crise va obliger à réinventer l'action sociale locale.

Un observatoire social très utile en temps de crise

La ville de Nanterre, dans les Hauts-de-Seine, cerne les difficultés de sa population afin d'y répondre. Récemment, priorité a été donnée à l'identification des impacts de la crise sanitaire.

« L'observatoire social a été créé en 2003 pour répondre à l'obligation de réaliser chaque année une ABS », relate Marianne Le Blevec, directrice de l'action sociale et du CCAS de Nanterre. Lorsque, en février 2017, la ville décide de créer la mission « Mepi », l'observatoire l'intègre, tout en restant en lien avec le CCAS.

« Aujourd'hui, nous travaillons ensemble pour la conduite de l'ABS, ajoute la directrice. Nous nous sommes toujours tenus à notre obligation annuelle, car la municipalité considère l'ABS comme un outil stratégique pour les politiques publiques dans le champ du social. » Depuis mi-2016, en effet, les centres d'action sociale ne doivent plus réaliser une ABS chaque année, seulement une au moins en début de mandat municipal.

Pour la mise en œuvre de l'ABS, l'observatoire social participe à la meilleure compréhension des besoins sociaux, en lien avec la réactualisation de la photographie sociale de la ville et avec des études spécifiques liées aux observations quotidiennes du CCAS. Par exemple, « nous nous sommes donnés comme objectif pour notre ABS 2021 de nous concentrer sur l'impact de la crise sanitaire sur la population et sur les pratiques, tant des agents de la ville que des partenaires », indique Marianne Le Blevec.

Dès septembre 2020, quatre ateliers ont été organisés et co-animés par le chargé de projet de la Mepi, regroupant entre dix et douze partenaires chacun.

Conditions de vie

Une série de deux ateliers a concerné l'impact de la crise sur la population, afin d'évoquer les conditions de vie économique des ménages, la parentalité au temps du confinement, les violences intrafamiliales ou les conditions de vie des seniors.

Une autre série d'ateliers a été consacrée à l'impact de la crise sur l'évolution des pratiques et aux mesures à déployer pour permettre une meilleure coordination entre acteurs et partenaires.

En janvier 2021, lors d'une journée partenariale, l'ABS a été présentée aux partenaires associatifs et institutionnels. Parmi les actions à mettre en œuvre identifiées : la nécessité de mieux coordonner l'aide alimentaire déployée pendant la crise par les acteurs historiques (Restos du cœur, Secours populaire, Secours catholique, Relais bébé) et par d'autres associations, dont ce n'est pas le cœur de métier et les bénévoles sont plus jeunes. « Ils se sont réunis pour échanger sur le sujet et réfléchir à la création de liens », précise Marianne Le Blevec.

Et d'ajouter : « La Mepi, le CCAS ainsi que ses partenaires ont élaboré un questionnaire, l'objectif étant de connaître l'évolution des besoins en raison de la crise sanitaire et de veiller à y répondre. » Un outil informatique partagé a également été mis à leur disposition pour échanger sur les actions mises en œuvre et les porter à la connaissance de chacun.

Diagnostic partagé

Dans le domaine du numérique, les acteurs ont fixé un certain nombre d'axes de travail, tel le déploiement du passe numérique sur la ville.

« L'ampleur de la fracture numérique a donné lieu à un diagnostic partagé dans le cadre de l'ABS, concernant l'impact de l'e-administration sur les publics vulnérables, explique la directrice de l'action sociale. Elle a été identifiée comme un frein supplémentaire en matière d'accès aux droits. Nous avons donc enclenché une première démarche de coordination des acteurs de la médiation numérique. »

La ville travaille à une coordination des actions de formation sur le territoire au travers du passe numérique.

CHIFFRES-CLÉS

Portrait social : A Nanterre, 15 % des ménages sont monoparentaux (11 % dans la métropole). Le taux de pauvreté est de 21 % (15,3 % en Ile-de-France). Un tiers des moins de 18 ans vivent dans des familles pauvres.



ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX

SYNTHESE DU DIAGNOSTIC (extrait)

INTRODUCTION

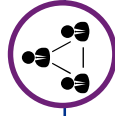
Les objectifs d'une Analyse des Besoins Sociaux



Une connaissance approfondie des besoins sociaux réels du territoire



Une analyse précise de l'adéquation quantitative et qualitative des réponses apportées



Une démarche partenariale en vue de favoriser l'articulation et la complémentarité entre les acteurs du champ de l'action sociale

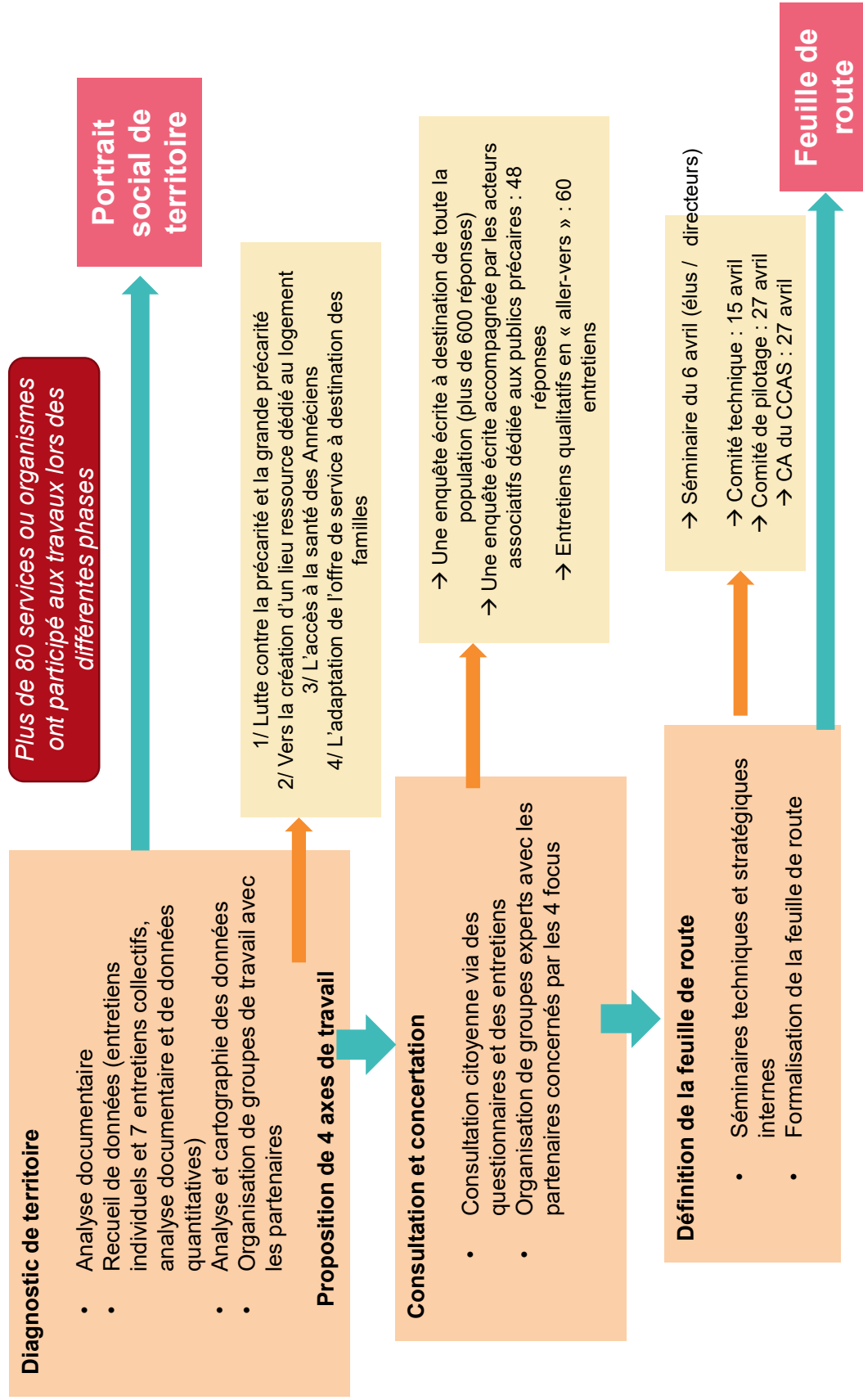


Un outil au service d'une politique d'action sociale locale :

- adaptée
- pertinente
- efficiente



LA MÉTHODE D'ÉLABORATION DE L'ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX





LISTE DE L'ENSEMBLE DES PARTENAIRES CONTRIBUTEURS

Ville d'Annecy

Action sociale / CCAS
 Seniors
 Jeunesse et animation socioculturelle
 Petite enfance
 Accueils de proximité
 Développement durable et transition énergétique
 Evaluation et Performance
 Santé Prévention
 Urbanisme / Habitat

Institutions

Caisse d'Allocations Familiales
 Conseil Départemental 74

- Action sociale territorialisée
- Protection Maternelle et Infantile
- Service Aide sociale à l'enfance
- Direction du développement de l'inclusion sociale
- Service Précarité énergétique

CHANGE – PASS (Permanence d'Accès aux Soins)
 CIAS
 Direction Départementale de la Cohésion Sociale

- Service Cohésion sociale
- Pôle Logement

Grand Annecy - Habitat

Associations

Alfa 3A
 Centre social le Parmelan
 Cran Gevrier Animation Croix Rouge
 FOL 74 / La Halte
 GAIA
 Les Petits frères des pauvres
 MJC les Romains
 MJC CS Archipel Sud
 MJC CS Victor Hugo
 MJC CS Le Mikado
 Oppélia Thylac
 Ordre de Malte
 Secours Populaire
 Secours Catholique
 SIAO

Autres structures

ADIL 74
 Agire 74
 Centre Gratuit d'Information, de Dépistage et de Diagnostic (CeGIDD)
 Conseil de l'ordre des médecins
 Maison des adolescents
 Maison des familles
 Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH)
 Solidarité Pour Réussir (SPR)
 SOLIHA
 USH 74

Sans oublier les partenaires qui ont participé aux premiers groupes de travail en novembre :

La Protection Judiciaire de la Jeunesse, la Mission Locale Jeunes, Passage, FJT des Romains, Novel et la Tournette, Udaf, DIRECCTE, Pôle Emploi, Cap Emploi, Bazar sans Frontières, Coup de pouce emploi, Seforest, les bailleurs sociaux, Habitat Humanisme, Instance Régionale d'Education et de Promotion Santé (IREPS), le Polyèdre et les services de la ville (Insertion socioprofessionnelle, Vie scolaire et périscolaire, Ressources Humaines, Tranquillité publique, Culture...)

Fiche 7299

**RÉALISER UNE ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX EN INTERNE
OU PASSER PAR UN PRESTATAIRE ? (extrait)****CONTEXTE**

L'analyse des besoins sociaux (ABS) est une démarche complexe. Elle nécessite des savoir-faire multiples et pointus. La multiplicité des compétences à mobiliser impose de **prioriser l'implication des services** : la charge de travail ne peut être supportée par les agents sur leur temps de travail, déjà dense.

Recruter un chargé de mission, passer par un prestataire externe, adopter une solution mixte : autant de solutions à examiner en fonction des ambitions et des moyens disponibles. La présente fiche vous aide à faire le meilleur choix pour la **spécificité de votre CCAS/CIAS**.

Étapes :

- **1** Décider de faire en interne ou de passer par un prestataire, préciser quel type de prestataire et pour quelles missions
- **2** Rédiger une lettre de commande et un cahier des charges, organiser un jury
- **3** Préciser les relations au prestataire

1. Décider de faire en interne ou de passer par un prestataire, préciser quel type de prestataire et pour quelles missions

Conduire une analyse des besoins sociaux (ABS) nécessite de multiples talents, et il n'y a pas une réponse unique en termes d'organisation. Il faut, quoi qu'il en soit, y réfléchir très attentivement. La **phase d'état des lieux et de cadrage** de la démarche est décisionnelle dans le choix du portage de l'ABS (cf. Quelles configurations choisir pour l'ABS : internes, externes ou mixtes ?).

La question du prestataire se pose sur quatre aspects :

- **stratégique**, en fonction des partenariats mobilisés ;
- **organisationnel et méthodologique**, sur le déroulement du projet (cf. Planning de mise en œuvre d'une analyse des besoins sociaux) ;
- **technique**, sur la réalisation de l'ABS, faisant appel à la technicité du dossier ;
- **financier**, pour envisager une enveloppe budgétaire.

Penser aux aspects stratégiques

Plus le partenariat mobilisé sera **large**, avec une implication forte -y compris dans le comité de pilotage-, plus le recours à un prestataire externe s'imposera.

En effet, la garantie du partenariat repose sur une **objectivation de l'analyse produite**. Une trop forte implication de la collectivité, à tous les niveaux du processus, peut entacher la production d'un manque d'objectivité.

Dans la configuration d'un portage du projet élargi à plusieurs CCAS/CIAS ou plusieurs partenaires, il est donc recommandé de passer par un **prestataire externe**, qui sera garant de l'objectivation produite.

A noter

La commande au prestataire doit prendre en compte ces aspects stratégiques, notamment dans la rédaction du **cahier des charges**.

Prendre en compte les aspects organisationnels et méthodologiques

Le CCAS/CIAS dispose-t-il de moyens pour organiser et développer le projet au **niveau méthodologique** ?

Interne ou externe, il importe qu'un **chef de projet** soit nommé au sein du CCAS/CIAS. Ce chef de projet a pour principales fonctions de :

- faire le lien entre les aspects techniques et stratégiques ;
- gérer au quotidien le projet ;
- faire respecter la commande.

Sa mission peut être plus ou moins élargie selon ses disponibilités. Une partie des aspects « méthodes » peut aussi être déléguée au prestataire, tout en prenant soin de garder à l'interne la **maîtrise du processus**. En effet, le prestataire est marqué par ses propres méthodologies, ses approches sociologiques et les autres études qu'il a déjà réalisées. Par ailleurs, il ne maîtrise pas les jeux d'acteurs du territoire et n'a pas de prise sur le management interne.

Un **chargé de mission** peut être recruté à cet effet, sur des profils de poste variant entre le chef de projet ou le géomaticien selon les missions confiées (cf. **Profil de poste d'un chargé d'ABS**).

Ne pas négliger les aspects techniques, notamment les ressources informatiques

En fonction des **ressources internes** pour gérer les différentes sources de données, les données publiques de contexte, celles produites par le CCAS/CIAS, ou encore celles des partenaires, la compétence du prestataire sera questionnée :

- De quelles compétences et disponibilités dispose le CCAS/CIAS ou la ville pour effectuer un traitement de ces données ?
- Les données sont-elles déjà géolocalisées, ou faut-il faire une géolocalisation ?
- Le CCAS/CIAS dispose-t-il de moyens pour cartographier les données, pour les organiser et les mettre en forme ?

Anticiper les aspects financiers

C'est à la fois l'ambition et le budget disponible qui permettent d'ajuster la commande. Quelques points de repère pour **évaluer le coût** et les possibilités de rationaliser ce poste :

- Un poste de chargé de mission de catégorie A coûte 50 000 € par an. L'intérêt repose sur une fonction internalisée, à temps plein sur le projet. La difficulté repose sur le profil de poste « multifonctions » et « multicompetences » pour réaliser une ABS complète.
- Un cabinet privé présente plusieurs compétences – méthodologiques, analytiques, statisticiennes, informatiques... Il comptabilise sa prestation en « prix de journée », qui peuvent être différents selon que la prestation se déroule « en chambre » ou « sur le terrain », selon qu'elle est réalisée par un consultant « junior » ou « senior ». Il faut compter entre 700 et 1 000 € par jour. Une prestation moyenne se situe autour de 30 000 €. Ce coût est à renouveler chaque fois que vous renouvelez la démarche d'ABS.

Vous disposez de quelques alternatives au tout interne ou au recours complet au cabinet privé, pour adapter le coût aux **réalités financières** :

- L'Insee propose des prestations standardisées, qui permettent d'avoir une analyse sociodémographique territorialisée sur une thématique particulière. Il s'agit d'un éclairage du contexte, qui ne permet pas le traitement des données internes au CCAS/CIAS.
- Les laboratoires des universités font aussi des propositions à moindre coût, car mobilisant des chercheurs et des étudiants.
- Des petites communes n'ayant pas les moyens de développer ces prestations se sont organisées autour de propositions mutualisées.
- Des CCAS/CIAS se sont regroupés pour réaliser une ABS à l'échelle d'une intercommunalité ou encore d'une union départementale.
- L'Union nationale des centres communaux d'action sociale (Unccas) soutient ses adhérents dans cette tâche par la mise à disposition de différents outils et supports destinés à la mise en œuvre progressive d'une démarche d'observation et d'analyse des besoins des populations présentes sur leurs territoires. Des outils de type « Kit d'indicateurs » sont en cours d'élaboration. Il s'agit de doter les communes et les CCAS/CIAS de petite et moyenne taille d'**indicateurs de base** leur permettant d'avoir une analyse de leurs territoires, mais aussi de leur permettre d'échanger entre elles sur des analyses partagées, selon une logique de territoires pertinents (pays, canton, intercommunalité, département...). L'Unccas met aussi en œuvre des modules de formation en direction des directeurs et des cadres des CCAS/CIAS sur l'analyse des besoins sociaux.
- Des cabinets proposent aussi des prestations standardisées permettant de réduire les coûts pour les petits CCAS/CIAS. Il faut noter les initiatives dans ce sens du cabinet Compas-Tis de Nantes.

(...)

Analyse des besoins sociaux, le stratège social

La réalisation de l'analyse des besoins sociaux (ABS) ne doit pas être uniquement vue comme une obligation réglementaire. Les élus doivent la considérer dans sa finalité stratégique », soutient Hélène-Sophie Mesnage, déléguée générale adjointe de l'Union nationale des centres communaux d'action sociale (Unccas). Depuis le décret de 2016, l'obligation de mener une ABS s'impose la première année du mandat.

« Certes, il y a des enjeux et des choix politiques et sociaux, précisément dans le cadre des municipales. Mais l'ABS doit aussi permettre d'objectiver les données du territoire afin d'affiner les orientations pour les confronter à la réalité », ajoute-t-elle. La crise sanitaire que traverse le pays depuis plusieurs mois apporte un éclairage concret à cette fonctionnalité de l'ABS. « Cette crise a exacerbé les inégalités, elle engendre de nouveaux besoins sociaux. L'ABS pourra en témoigner mais aussi alimenter ou faire évoluer les politiques sociales menées pour y répondre, en tenant compte également des complémentarités entre acteurs dont certaines se sont révélées déterminantes. Or, cette recherche de complémentarités est aussi l'un des enjeux de l'ABS », indique Hélène-Sophie Mesnage.

« Toute collectivité qui a conduit son ABS connaît déjà les zones de fragilité de son territoire. De fait, face à une crise comme celle que nous traversons aujourd'hui, les municipalités sont à même, dans l'adaptation du service public, d'apporter des réponses ciblées, de mener des actions différenciées pour préserver la continuité territoriale ainsi que l'équité de traitement des individus tout en définissant des compléments », poursuit Alain Ananos, directeur général adjoint (DGA) à Pantin (Seine-Saint-Denis).

Diagnostic socio-démographique

Pour sa mise en œuvre, des nouvelles orientations ont été actées par le décret de juin 2016 avec tout d'abord, le diagnostic socio-démographique à

réaliser la première année du mandat. Logique puisqu'il s'agit des données statistiques. Avec déjà une difficulté : ne pas se contenter des données internes ou de l'Insee mais réunir l'ensemble des acteurs du territoire permettant d'alimenter ces données. « Leur présence est indispensable pour obtenir le ressenti de chacun, contribuant ainsi à la mise en œuvre des mesures dans une logique de réponse aux besoins de la population », indique Hélène-Sophie Mesnage. Car l'ABS concerne bien l'ensemble de la population de la commune et non seulement les personnes en difficultés sociales, économiques, familiales, etc.

La volonté de trouver des réponses aux questions fondamentales de l'offre de services à l'ensemble de la population doit guider la démarche, car cela participe également à l'attractivité du territoire. Le CCAS se doit ainsi de coordonner les acteurs publics et privés prenant part à la mise en œuvre de la prévention et du développement social, et de travailler en lien avec les caisses d'allocations familiales (CAF), les caisses primaires d'assurance maladie, les partenaires associatifs. Plus ils sont nombreux, plus la démarche en sera intéressante.

Interroger le sens

« Je pense qu'il est important de revisiter la culture de l'ABS au regard de la confrontation entre ce qui relève de l'intérêt général et le new management public », soutient Alain Ananos. Et d'expliquer : « L'ABS doit permettre de s'interroger sur le sens et la finalité dans la construction de la république sociale et non être un simple contrôle du travail social. » Il faut selon lui s'interroger sur la cohérence et ne pas avoir qu'une simple approche chiffrée ou gestionnaire de l'ABS.

« Tout l'enjeu est de produire une ABS qui a du sens par rapport à une démarche d'émancipation. Nous avons des besoins humains, ce qui renvoie à la notion d'intérêt général que nous devons déterminer ensemble », ajoute-t-il. Mais le lien

entre l'intérêt général et l'intérêt particulier reste difficile à établir. L'ABS se complexifie par cette revendication du droit individuel de chacun. « De nombreux citoyens ne raisonnent plus en expression des besoins communs mais en termes de droit individuel. Le droit de chacun ne fait pas le droit de tous », ajoute-t-il.

Analyses thématiques

Autre nouveauté : le diagnostic de début de mandat peut être complété par une analyse thématique complémentaire les années suivantes en ciblant une problématique ou une catégorie de la population. « C'est tout l'intérêt d'avoir une approche initiale large pour ensuite cibler par public et par territoire au regard des priorités. C'est ce qui fait vivre la démarche », estime Hélène-Sophie Mesnage. Et de préciser : « Dans un contexte de raréfaction des ressources et de contraintes financières, la coordination des acteurs doit s'organiser et se vérifier sur le terrain afin de permettre une mutualisation de ces ressources ».

Cet aspect stratégique de l'ABS se justifie par la double temporalité des politiques publiques. Le champ du social implique une action dans l'urgence, comme ces prochains mois en réaction à la crise sanitaire. Mais il est également nécessaire de faire de la prospective. L'ABS permet d'agir sur le temps long, en anticipant, dans une logique de prévention et de choix politiques raisonnés, ce qui coûte moins cher dans la mise en œuvre des mesures.

Faire parler les chiffres

Pour adopter une approche prospective, il est important de bien définir la méthodologie. Les méthodes peuvent être variées d'un territoire à l'autre avec le recours ou non à des ressources internes ou à des prestataires. « Nous avons mis à disposition de nos adhérents un exemple de cahier des charges. Cette phase est déterminante pour définir les attentes de la commune, qui doit s'interroger et donc s'accoutumer à l'ABS », indique Hélène-Sophie Mesnage.

Concernant les indicateurs à retenir, aucune règle également. La statistique publique comme les données de la CAF, de l'Insee, de Pôle emploi

constitue le premier matériau. « Il faut juste veiller à ne pas se noyer sous l'information car il faut ensuite faire parler les chiffres », met-elle en garde. L'Unccas a d'ailleurs réalisé avec le bureau d'études Compas, l'outil Balises, permettant la collecte de données pertinentes. En Seine-Saint-Denis, le collectif des représentants de l'union départementale des CCAS (UDCCAS) a décidé d'accompagner les directeurs de CCAS dans la réalisation de leur ABS.

« Nous estimons qu'il faut donner une vision prospective à l'ABS. Mais avec les données de l'Insee, de la CAF ou encore de Pôle Emploi, nous sommes souvent en décalage temporel avec la réalité du territoire », rapporte Abdelkhalek Boukhatem, l'un des membres du collectif. Pour pallier ce problème, ils ont dans un premier temps décidé, dans le cadre d'un travail avec Sciences Po Paris et les universités de Saint-Quentin et de Créteil, de mener un travail sur la mutualisation des ABS. « Après quatre années de travail, nous souhaitons désormais la construction d'un scénario évolutif afin de détenir une vision la plus précise possible sur les actions municipales à mettre en œuvre », précise M. Boukhatem. Un travail qui va être mené avec l'université de Bobigny. Et de poursuivre : « Avec cette démarche prospective, il s'agit d'abord de se fixer des objectifs réalisables afin de déterminer des indicateurs à évaluer et des actions à mettre en place en fonction des données collectées à court et moyen termes afin d'être dans la même temporalité ».

Cette logique prospective constitue le fondement même de l'ABS, qui est passée d'une obligation annuelle à une obligation de début de mandat avant tout pour alléger les « contraintes ». Aucun bilan n'est d'ailleurs imposé par le décret de 2016. Bien évidemment, l'évaluation de l'ABS reste intéressante afin de s'assurer de l'accomplissement des objectifs fixés en cours de mandat, éventuellement réorientés à la suite des analyses thématiques, et de montrer à la population la prise en compte de ses besoins. « Il ne s'agit néanmoins pas d'une finalité », rappelle Hélène-Sophie Mesnage. Certains objectifs à atteindre pouvant dépasser le cadre temporel du mandat.

Analyse des besoins sociaux : un outil de vigilance citoyenne

- *Jean-François Chantaraud voit dans l'analyse des besoins sociaux un moyen pour les citoyens de prendre leur place dans le débat public.*
- *Hervé Guéry insiste sur la démarche de questionnement continue. Car l'ABS ne peut être une fin en soi que l'on réalise pour répondre à une obligation réglementaire.*

L'analyse des besoins sociaux (ABS) doit-elle être envisagée comme un outil de gestion ou une exigence démocratique ?

Jean-François Chantaraud :

Les deux bien sûr ! Pour analyser les besoins, une grille d'évaluation fondée sur un système de valeurs issu du processus démocratique est nécessaire. Tout le monde doit être impliqué afin de bâtir des diagnostics partagés et un vivre ensemble durable. Le problème du système français réside dans un déséquilibre de la responsabilité : le citoyen attend tout de l'État qui, lui, souhaite apporter toutes les réponses. Non inclusif de la diversité des acteurs, le débat public ne remonte pas correctement les besoins et solutions du terrain et reste incomplet.

L'ABS [analyse des besoins sociaux, ndr] devrait être conçue par les collectivités comme **l'opportunité d'établir un mécanisme démocratique** en plusieurs temps : recherche systématique de tous les faits et idées, puis analyse collective effectuée dans un cadre transparent et objectif, pour enfin décider sur la base d'un consensus traitant les problèmes au fond au profit de tous, ce qui suppose des instances reconnues par le plus grand nombre, absentes actuellement.

Hervé Guéry :

Effectivement, l'ABS est une exigence démocratique, un outil de partage des réalités sociales et des actions à mettre

en œuvre. Il faut donc être dans une **logique d'échanges**. Il faut veiller à ce que les enjeux sociaux et les invisibles ne soient pas les grands oubliés. Toute la population doit être prise en compte. L'ABS est l'occasion de remettre le social au cœur du débat et des décisions. Mais il s'agit aussi d'un **outil de gestion**, un bon outil de **veille** pour réaliser un travail d'évaluation, adapter nos réponses à nos besoins et les mettre en place dans le cadre de l'organisation des services.

Les collectivités, et surtout les élus, sont-ils réceptifs à son intérêt stratégique ?

Jean-François Chantaraud :

Certains élus pensent déjà tout connaître de leur territoire et veulent imposer leur vision. D'autres utilisent l'ABS pour satisfaire les populations dont le vote est nécessaire à leur réélection. Certains perçoivent la dimension stratégique de l'ABS pour optimiser leur compréhension de la société, et y voient l'opportunité d'une **vraie démarche participative**. La stratégie de l'ABS peut donc être fondée sur des enjeux parfois bien éloignés des besoins sociaux. De plus, les élus dont l'envie est sincère ne s'y prennent pas toujours bien. S'il faut évaluer les intentions, les pratiques concrètes, souvent maladroites aux yeux d'une partie de la population qui s'en détourne.

Hervé Guéry :

Notre travail consiste à montrer l'intérêt de l'ABS et surtout l'opportunité au-delà de l'obligation. Certains élus se servent de l'ABS comme d'un **vrai outil stratégique**. Ils doivent comprendre que l'ABS permet de piloter **globalement**. Car le lien existe entre l'urbanisme, l'enseignement et le développement économique. C'est souvent lors de la

restitution que les élus en prennent conscience. Ce moment clé les fait changer d'avis sur l'intérêt stratégique. Post-élections municipales, nous allons travailler à cette adhésion car beaucoup d'élus connaissent mal cet outil. C'est d'ailleurs pourquoi une mise à jour à mi-mandat est essentielle. Et puis l'ABS est aussi un outil d'innovations, l'innovation étant l'aboutissement d'une démarche stratégique adaptée à des enjeux qui évoluent et à la réalité d'un territoire.

L'évaluation à la fin du mandat n'est pas une obligation. Peut-on pour autant s'en passer ?

Hervé Guéry :

L'ABS ne doit pas être une fin en soi, une obligation dont on se débarrasse en début de mandat. Il faut être dans une démarche de questionnement continue. Les besoins sociaux n'apparaissent pas tous en début de mandat. Il faut donc des **remises à jour** ponctuelles pour adapter les politiques publiques et être dans la continuité. Le décret de 2016 permet d'ailleurs des **approches thématiques**, afin d'être en veille par rapport aux actions mises en place sur le territoire.

Jean-François Chantaraud :

Il ne faut en aucun cas se contenter de satisfaire à l'obligation administrative. Pour repérer les besoins et trouver des réponses, il faut rester au plus près des personnes. Dans un système démocratique, la vigilance est permanente et n'intervient pas seulement de temps à autre. Une réévaluation de l'ABS ne signifie pas qu'il faille tout changer tout du long du mandat ni, à l'inverse, attendre les prochaines élections. Elle permet à tout instant de pointer du doigt l'émergence de **nouveaux besoins et de nouvelles**

solutions. Les collectivités ont donc besoin d'un mécanisme interactif et ouvert de co-construction pour formuler leurs orientations stratégiques et leurs décisions opérationnelles. L'évaluation de fin de mandat est une logique de « on attend tout du chef ». Or, la chose publique et le vivre ensemble dépendent de chacun.

Comment faire une ABS qui soit le résultat d'un travail partenarial avec les différents intervenants ?

Hervé Guéry :

Pour s'appuyer sur l'action de tous les partenaires, il faut les **impliquer** dès le début dans la démarche, les faire participer à la définition des priorités, les impliquer dans les actions. L'ABS ne doit pas rester en vase clos mais être partagée, ouverte au sein du conseil municipal. C'est un élément stratégique car les communes ne peuvent pas répondre à tous les besoins sociaux toutes seules. Les institutions peuvent donc solliciter les partenaires sur la connaissance du territoire, pour la collecte de données. Ils peuvent aussi être impliqués dans l'analyse. Bien entendu, tout le monde ne peut pas être autour de la table. Il faut se concentrer sur les principaux acteurs du territoire, pour ensuite organiser des sous-thématiques afin de travailler sur les préconisations, les orientations, les fiches-actions.

Jean-François Chantaraud :

La **méthode participative** est indispensable pour permettre d'organiser le débat public sur de multiples sujets. C'est bien plus complexe à mettre en œuvre qu'il n'y paraît, mais c'est indispensable. Comprendre ensemble et **s'extraire de l'immédiateté** nécessite beaucoup de

professionnalisme. Il faut une méthode de dialogue, une méthode de participation à la réflexion collective : voilà la clé du fonctionnement en société ! L'ABS est un bon moyen d'avancer dans ce processus de développement de la démocratie. Mais tout commence par des décideurs dotés d'une vision claire, d'une volonté forte et de beaucoup de courage pour oser confirmer qu'ils ne connaissent pas toutes les solutions, mais plutôt qu'elles résident en chaque citoyen...

La crise sanitaire renforce-t-elle l'intérêt de l'ABS ? Comment anticiper ce type d'événement imprévisible ?

Hervé Guéry :

L'ABS est un **outil de connaissance au service de la décision** et n'a de sens qu'au travers de sa vocation d'aider à la construction d'une politique sociale communale **adaptée à la réalité du territoire** du CCAS ou CIAS. Cet outil doit permettre une **sensibilisation** des élus, des décideurs aux enjeux sociaux et doit permettre de rassembler les acteurs autour d'un diagnostic partagé. De fait, elle doit s'adapter aux effets de la crise sanitaire, révélatrice des fragilités sociales et sanitaires de nos territoires, afin de construire une réponse adaptée aux nouveaux besoins dans une approche opérationnelle.

Jean-François Chantaraud :

Les décideurs peuvent déclencher le dialogue dans trois cas : lorsqu'ils souhaitent établir des relations adultes en toute sérénité, pour renforcer l'acceptabilité d'un projet bloqué en tout ou partie et lorsqu'il y a des tensions brûlantes qui exigent des transformations rapides.

Actuellement, avec le choc sanitaire, la sécurité apportée par les amortisseurs

sociaux nous évite de tomber dans l'urgence. Mais elle peut aussi nous éloigner de la réalité de ses impacts à venir sur l'activité économique, le pouvoir d'achat ou encore la cohésion sociale. L'installation des conseils municipaux dans les prochaines semaines est l'opportunité de tout remettre à plat ensemble : l'ABS est un bon cadre pour réaliser un saut qualitatif vers l'instauration d'un mécanisme de démocratie plus participative.

L'interco « fait famille » grâce à l'analyse des besoins sociaux (extraits)

La communauté de communes de la Plaine Dijonnaise a conclu avec la CAF une convention territoriale globale. L'ABS a permis de prioriser les actions à mettre en œuvre.

Au 1^{er} septembre 2014, les communes de la communauté de communes ont transféré à la Plaine Dijonnaise, la compétence enfance et jeunesse générale, soit toutes les actions sociales qui ne relèvent pas du CCAS.

« L'intercommunalité s'est retrouvée à devoir gérer de nouvelles compétences. J'ai donc proposé une ABS pour cadrer la démarche et définir une orientation à prendre pour les politiques publiques sectorielles », explique Benjamin Modi, directeur général des services.

Convention territoriale globale

Une démarche qui n'a pas nécessairement obtenu, dans un premier temps, l'adhésion des élus. Ce sont les restitutions d'étapes de l'ABS menée en 2016 qui ont permis de les convaincre du bien-fondé de la démarche. Ils ont accepté les analyses et la nécessité de prendre des mesures principalement dans le domaine de la petite enfance et des personnes âgées.

L'ABS a en effet pointé du doigt la présence de 980 enfants de moins de 3 ans sur le territoire, qui n'offre pourtant qu'une seule halte-garderie de quinze places. « Certes, nous avons 300 assistantes maternelles, mais cette réponse ne suffisait pas. Nous avons donc acheté un espace modulaire afin de faire un relais assistants maternels (RAM) et une crèche, ce qui a constitué notre premier grand investissement post-ABS », estime Benjamin Modi.

La collectivité a également élaboré une politique à destination des seniors avec la volonté de créer un multi-accueil seniors réunissant en un seul lieu tous les services les concernant : informatique, atelier culturel, etc.

En 2019, l'interco a décidé d'une actualisation de l'ABS, financée à 90 % par la caisse d'allocations familiales (CAF), pour mettre en place une convention territoriale globale (CTG) signée en février 2020. « Le but de la CTG est de mettre en place une coordination globale. Il s'agit de remplacer tous les comités de pilotage et les comités techniques, par un seul contrat transversal afin de détenir une vision globale des actions menées par la collectivité et simplifier les rapports et les financements », indique Benjamin Modi.

Une démarche qui devrait prochainement être nationale. « En Côte-d'Or, nous sommes la deuxième communauté de communes à conclure une CTG. Nous savions qu'en étant précurseur, nous allions être accompagnés dans la démarche », ajoute-t-il.

Actions intergénérationnelles

La CTG, dont la mise en œuvre débute seulement, permet la poursuite des politiques sectorielles, en intégrant davantage de transversalité. Pour le moment, l'objectif est de mettre

en place des actions intergénérationnelles et de s'interroger sur la politique à instaurer pour attirer les jeunes de 25-40 ans sur le territoire, qui n'offre que trop peu de logements locatifs.

« Dans le cadre de la CTG, les élus ont acté la nécessité de diversifier le locatif, de faire venir les bailleurs sociaux sur le territoire et de mettre en place un foyer des jeunes travailleurs », conclut Benjamin Modi.

« L'ABS nous a donné les clés »

Yves Colin, directeur du pôle familial et social au sein de la communauté de communes

« Nous avons toujours eu la certitude de l'importance d'instaurer des coopérations entre les politiques afin de définir une stratégie sociale globale à la collectivité, intégrée dans le projet de territoire. Notre territoire a la particularité de regrouper des foyers sans continuité dans leur histoire familiale, ce qui oblige à « faire famille » autrement. L'ABS nous a donné les clés pour prioriser les actions comme mettre en place des projets pédagogiques pour les enfants, créer des liens intergénérationnels pour les familles éclatées. Nous misons sur la transversalité afin de créer des coopérations autour d'un projet unique, plutôt que des coordinations entre projets différents. L'ABS est indispensable pour ce travail. Désormais, nous nous concentrons sur quatre secteurs – la famille, le service, le logement et la jeunesse – dans le cadre de groupes de travail afin de rédiger les fiches actions et remonter les priorités au comité technique. »

(...)

Une analyse des besoins sociaux participative pour faire « culture commune »

En 2016, à mi-mandat, la commune nouvelle de Cherbourg-en-Cotentin a vu le jour. Pour faire culture commune, les élus ont décidé de mener une analyse des besoins sociaux.

« Lorsque nous avons créé la commune nouvelle, la Délégation générale des collectivités locales (DGCL) nous a confirmé que nous ne pouvions avoir qu'un seul CCAS. Les cinq CCAS ont donc fusionné, donnant naissance à une structure de taille importante le 1^{er} janvier 2016 », rapporte Anne Malmartel, directrice générale adjointe du pôle social et directrice du CCAS. Le nouveau CCAS regroupe dix établissements (Ehpad, accueils de jour) et structures de maintien à domicile (aide à domicile, téléalarme, portage de repas), soit 400 agents permanents et une cinquantaine de vacataires et de contractuels.

Large consultation

« La naissance de cette nouvelle structure a été difficile à mettre en place d'un point de vue organisationnel. Pour accompagner la mise en œuvre, nous avons proposé, avec le maire, le président du CCAS et son vice-président, une ABS en réunissant les travailleurs sociaux, les partenaires du territoire, le département ou encore les associations », poursuit la directrice. Objectif : conduire une large consultation afin de réunir l'ensemble des acteurs sur des valeurs et des fondements communs. Pour mener à bien ce travail, le CCAS a fait appel à un cabinet de conseil – Eneis conseil – qui leur a permis de construire une ABS « très participative » et mettre en place une méthode productive faisant travailler tous les acteurs. « En les réunissant, au-delà d'une photographie en temps réel de la population, nous avons pu créer une cohésion, faire culture commune et ainsi décider d'une feuille de route pour la commune nouvelle, qui

ne consiste pas simplement à fusionner les priorités des cinq anciens CCAS », se félicite Anne Malmartel.

Élaboré à mi-mandat, l'ABS a débuté en janvier 2017 et a donné lieu à une restitution publique le 1er octobre 2018. Ce même jour, la feuille de route et les objectifs à atteindre ont été actés pour la période 2018-2022. « Nous nous sommes fixé des priorités qui dépassent les municipales de 2020. Nous avons fait ce choix car certains de nos objectifs devaient être envisagés sur le long terme », explique Anne Malmartel.

Palette d'outils

C'est le cas par exemple pour la mise en œuvre d'outils d'insertion comme les contrats uniques de sept heures. « Ils permettent de remobiliser des personnes sans travail, de les remettre dans un cadre. Ce dispositif innovant prend du temps à mettre en place. Tout comme notre palette d'outils pour une progressivité du retour dans l'emploi tels que les chantiers d'insertion, les mesures pour les bénéficiaires du revenu de solidarité activité (RSA). Il n'aurait pas été sérieux, ni judicieux de vouloir tout arrêter en 2020. Nous avons d'ailleurs bien avancé car nous avons gardé une ligne de conduite », précise-t-elle. Le CCAS prévoit, après les municipales, de refaire une ABS en poursuivant la réalisation de la feuille de route déjà actée.

« Nous sommes dans une démarche d'éducation au social »

Frédéric Bastian, adjoint délégué au développement social et à la promotion de la santé et vice-président du CCAS

« Il faut apporter des éléments aux citoyens pour qu'ils puissent s'investir. Il est compliqué de leur demander de participer à un projet social et d'apporter leur expertise sans qu'ils connaissent les enjeux de l'hébergement d'urgence ou de l'aide alimentaire, au risque qu'ils restent centrés sur leur problématique. Aussi, nous avons lancé notre ABS au cours d'une soirée qui a remporté un franc succès avec plus de 300 participants, qui ont pu s'engager dans des groupes de travail « habitants » afin de réfléchir à certaines thématiques. Aujourd'hui, nous voulons mettre en place un comité de suivi des politiques sociales avec des habitants volontaires, pour qu'ils aiguillent le CCAS sur l'état d'avancement de la feuille de route. Il est essentiel de les associer. C'est comme pour l'adhésion d'un patient à un traitement, il faut lui expliquer pour garantir son observance. Nous sommes aujourd'hui dans une démarche d'éducation au social. »

L'ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX : SES ENJEUX, SES OBJECTIFS

Lieux privilégiés de la ville pour animer et développer l'action municipale dans le champ de l'action sociale, les CCAS et les communes ont un rôle important à jouer et de nombreux défis à relever dans les années à venir pour répondre aux enjeux sociaux du territoire, dans un contexte de crise économique qui impacte le niveau de besoins de la population d'une part, et de contraintes budgétaires accrues, aussi bien pour les municipalités que pour ses partenaires d'autre part.

Afin de poursuivre la formalisation d'une feuille de route pour l'action sociale de la Ville, notamment via son CCAS, la municipalité a souhaité réaliser **une Analyse des Besoins Sociaux pour mieux identifier les évolutions passées et les tendances futures en matière de développement social** sur le territoire communal.

La réalisation d'une Analyse des Besoins Sociaux (ABS) constitue par ailleurs une obligation légale pour les C.C.A.S. (décret N° 95-562 de mai 1995) :
Article R123-1 Modifié par Décret n°2016-824 du 21 juin 2016 - art.

20/24

- I.- Les centres communaux et intercommunaux d'action sociale produisent une analyse des besoins sociaux de l'ensemble de la population du territoire de leur ressort.*
- II.- L'analyse des besoins sociaux consiste en un diagnostic sociodémographique à partir des données d'observation sociale du territoire. Ce diagnostic est établi avec l'ensemble des partenaires, publics ou privés, qui participent à la mise en œuvre des actions de prévention et de développement social telles que mentionnées à l'article L. 123-5.*
- III.- L'analyse des besoins sociaux fait l'objet d'un rapport présenté au conseil d'administration au cours de l'année civile qui suit chaque renouvellement général des conseils municipaux. Les années suivantes, des analyses complémentaires, notamment thématiques, peuvent être présentées au conseil d'administration lors du débat d'orientation budgétaire ou, à défaut, lors du vote du budget.*

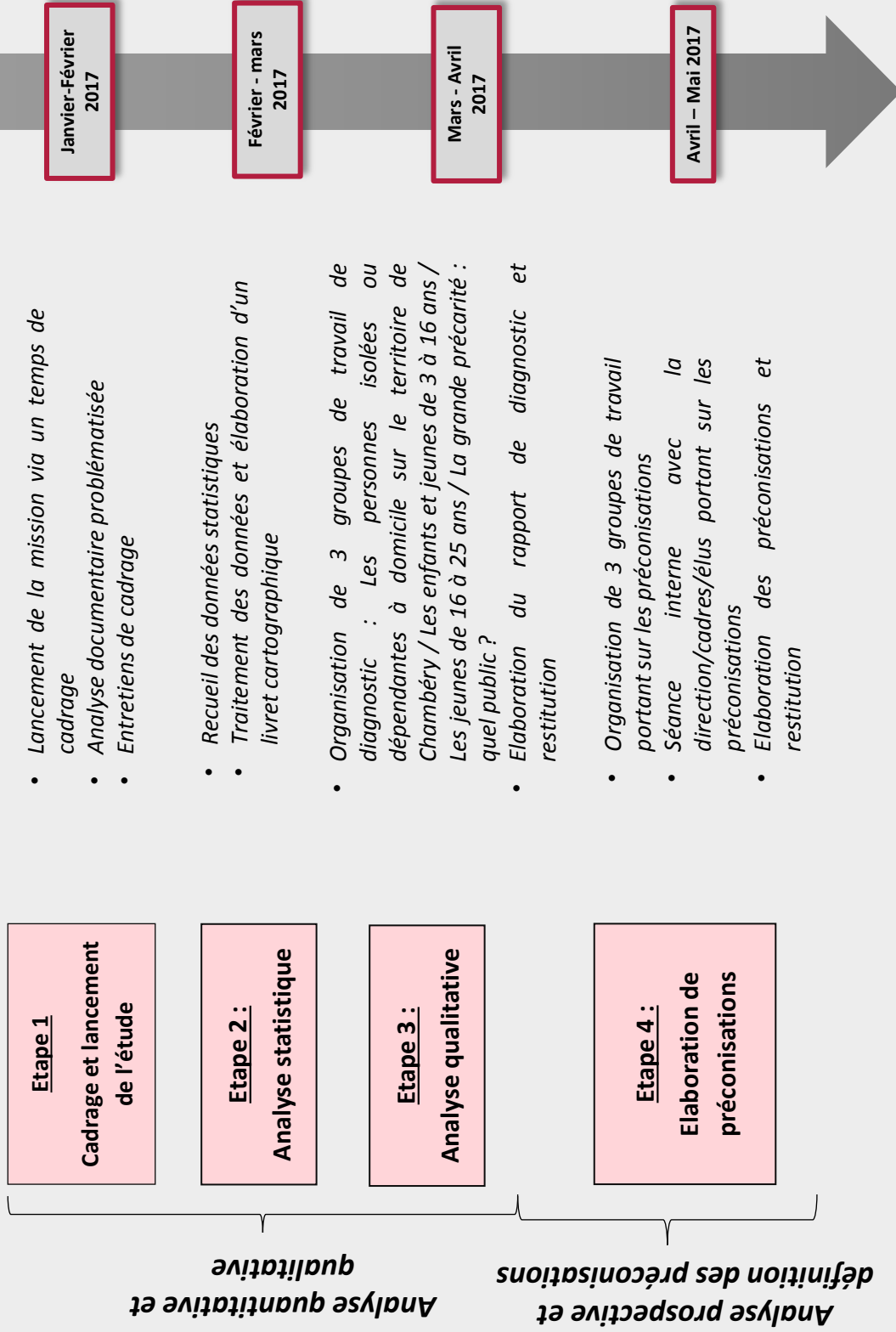
Outre l'aspect réglementaire d'une telle démarche, il est important de souligner qu'une ABS est également **un moment de réflexion partenariale pour la définition d'une politique communale d'action sociale concertée**. L'ABS doit ainsi permettre aux acteurs de disposer d'analyses à la fois quantitatives et qualitatives afin de **mieux appréhender les problématiques clefs sur un territoire en mutations permanentes** (évolutions réglementaires ; évolutions des dispositifs ; fluctuations économiques ; évolution des publics et de leurs demandes...).

Ainsi, en s'engageant dans cette analyse des besoins, la ville de Chambéry souhaite aboutir à la mise en place d'une réelle stratégie de développement social local avec des pistes d'orientations. La réalisation de l'ABS devra donc aboutir à des **propositions d'orientations** en termes d'organisation et d'adaptation de l'offre pour mieux répondre aux besoins identifiés.

L'analyse des besoins sociaux, qui s'entend comme un outil de réflexion sur les stratégies d'intervention, d'aide et de décision pour les collectivités, a été confiée au cabinet d'étude ENEIS Conseil.

INTRODUCTION

LA MÉTHODOLOGIE ET LE CALENDRIER DE LA DÉMARCHÉ



INTRODUCTION

LE RAPPORT DE DIAGNOSTIC SOCIAL

- L'ensemble des résultats seront synthétisés et analysés dans le présent rapport qui s'organise de la manière suivante :
 - Etat des lieux démographique général
 - Petite enfance, Enfance, Jeunesse et Familles
 - Le vieillissement et les enjeux liés à l'autonomie
 - Habitat et Cadre de vie
 - Emploi, formation et insertion professionnelle
 - Lutte contre les exclusions et cohésion sociale
 - Santé et prévention
- ⇒ *Des thématiques transversales telles que la mobilité ou encore la prévention sont abordées dans l'ensemble de ces parties.*
- Une partie « Annexes » contient une liste des personnes rencontrées dans le cadre de l'étude, un glossaire des sigles utilisés et une note méthodologique relative aux projections démographiques.

22/24

LES ÉCHELLES D'ANALYSE

- Pour cette analyse, et de manière à mieux mettre en perspective les données concernant le territoire, plusieurs « échelons de comparaison » ont été sélectionnés :
 - ✓ Chambéry
 - ✓ Chambéry Métropole
 - ✓ Le Département
 - ✓ La France métropolitaine
- L'objectif de cette comparaison n'est pas de positionner la commune par rapport à ces territoires dans l'optique de fixer un objectif de rattrapage éventuel sur tels ou tels indicateurs. Le but est uniquement de fournir des valeurs indicatives d'encadrement permettant de situer la commune.

(...)

Analyse des besoins sociaux : miser sur la santé mentale

La municipalité d'Annecy a tiré profit de sa récente analyse des besoins sociaux en décidant d'axer un certain nombre de mesures sur la santé mentale.

En 2017, Annecy a fusionné avec cinq communes environnantes et depuis, « il n'y avait pas eu d'analyse de besoins sociaux (ABS) concernant cette commune nouvelle de 130 000 habitants », fait savoir Bénédicte Serrate, adjointe au maire à l'action sociale et au logement. Une démarche qui devenait nécessaire pour connaître les besoins de la population. L'équipe sortante et le CCAS ayant déjà retenu un opérateur pour l'organisation de l'ABS, le chantier a pu se mettre en place rapidement.

En parallèle, l'équipe municipale élue en 2020 a créé une nouvelle délégation dédiée à la santé, au bien vivre et au bien vieillir, « un choix qui a permis de colorer l'ABS et de faire un focus sur le champ de la santé », indique Catherine Roulet, directrice de l'action sociale à la ville.

La création d'un Conseil local de santé mentale

Après le recueil de données et l'analyse sociodémographique effectués par l'opérateur en septembre et octobre 2020, onze groupes de travail ont été constitués en novembre 2020 avec les partenaires de l'action sociale, pour faire le point sur leurs préoccupations.

La municipalité a également sollicité la population via des questionnaires mis à disposition sur le site de la ville. « Quatre thématiques ont plus particulièrement retenu l'attention, à savoir la **précarité, le logement, l'offre sociale à destination des ménages et la santé mentale** », souligne Catherine Roulet.

Pour la santé mentale, cette priorité est confirmée par le projet territorial de santé mentale de l'ARS.

« Dans ce domaine, les préoccupations sont connues depuis longtemps, complète Karine Bui-Xuan Picchedda, adjointe au maire en charge de la santé, du bien vivre et du bien vieillir. D'ailleurs, après le lancement de la mission santé, nous avons acté la création d'un Conseil local de santé mentale (CLSM) en septembre 2021 pour un lancement officiel début 2022. »

Le CLSM, qui disposera d'un mi-temps de coordinateur financé par la ville et l'ARS, sera un lieu de réflexion sur des thématiques préoccupantes, afin de proposer des mesures permettant d'agir sur les déterminants de santé.

Les autres projets

La santé mentale peut également impacter de nombreux autres domaines. « Il est par exemple important de réfléchir à des logements inclusifs pour les personnes en difficultés psychique », souligne Bénédicte Serrate.

Le coordinateur du CLSM va faire le lien entre l'ensemble des structures qui agissent dans le champ de la santé mentale pour prendre des mesures adaptées, animer le réseau de partenaires, identifier des manques et des pistes d'actions dans un champ préventif et faire des propositions pour leur mise en œuvre.

Parmi ces pistes, la **création de cellules de cas complexes, des actions de formation, des suggestions de nouvelles interventions d'équipes mobiles.**

Face à ces nouvelles priorités qui incluent également la prévention des troubles et la promotion de la santé mentale, le fonctionnement

du CCAS a été réorganisé avec la création d'une équipe sociale rattachée au CCAS.

« Elle offrira une nouvelle réponse sociale pour tous les publics en première demande, et ce en complémentarité du travail des pôles médico-sociaux du Conseil départemental, rapporte Catherine Roulet. Cette équipe a un rôle de repérage et d'évaluation qui nourrira les réflexions à conduire dans le cadre de la santé mentale. »

La nouvelle équipe CCAS est opérationnelle depuis le 1^{er} janvier.

